

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS -
VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

✉ siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Ouvert au public les Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

PROCEDURE DE FACTURATION

La facturation est effectuée deux fois par an.

- La 1^{ère} en Avril : cette facturation concerne la location du compteur, pour les résiliations cette facturation est proratisée au temps passé.
- La 2nd en Octobre : cette facturation concerne la consommation d'eau sur l'année qui commence du 1^{er} avril de l'année précédente jusqu'au 30 Septembre de l'année en cours.

Les factures vous sont envoyées par le Trésor Public. Pour toutes questions sur le règlement, merci de vous adresser directement à la

TRESORERIE DE MONTARGIS
02.38.28.19.00



J'attire votre attention sur le fait que depuis Mai 2026, un mail du Trésor Public vous est envoyé pour vous prévenir que la facture est disponible sur votre compte IMPOT.GOUV